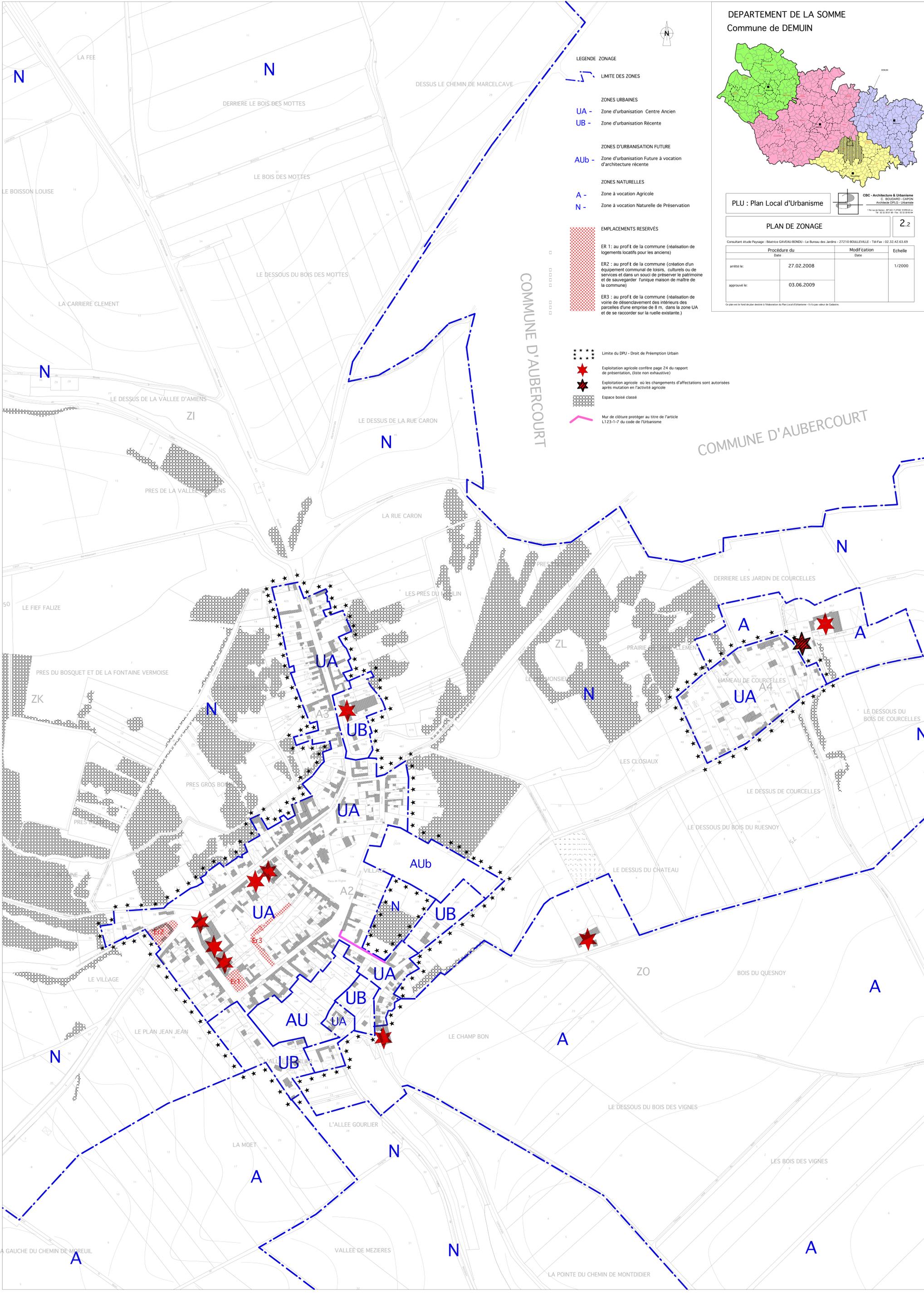


PLAN DE ZONAGE		2.2
Consultant Etude Paysage : Béatrice GAYEU-BONDU - Le Bureau des Jardins - 27210 BOLLÉVILLE - Tél-Fax : 02 32 42 63 89		
Procédure du	Modif ication	Echelle
Date	Date	Date
arrêté le:	27.02.2008	1/2000
approuvé le:	03.06.2009	

- LEGENDE ZONAGE
- LIMITE DES ZONES
 - ZONES URBAINES
 - UA - Zone d'urbanisation Centre Ancien
 - UB - Zone d'urbanisation Récente
 - ZONES D'URBANISATION FUTURE
 - AUb - Zone d'urbanisation Future à vocation d'architecture récente
 - ZONES NATURELLES
 - A - Zone à vocation Agricole
 - N - Zone à vocation Naturelle de Préservation

- EMPLACEMENTS RESERVES
- ER 1: au profit de la commune (réalisation de logements locatifs pour les anciens)
 - ER2 : au profit de la commune (création d'un équipement communal de loisirs, culturels ou de services et dans un souci de préserver le patrimoine et de sauvegarder l'unique maison de maître de la commune)
 - ER3 : au profit de la commune (réalisation de voirie de désenclavement des intérieurs des parcelles d'une emprise de 8 m, dans la zone UA et de se raccorder sur la ruelle existante.)

- ***** Limite du DPU - Droit de Prémption Urbain
- ★ Exploitation agricole confère page 24 du rapport de présentation, (liste non exhaustive)
- ★ Exploitation agricole où les changements d'affectations sont autorisés après mutation en l'activité agricole
- Espace boisé classé
- Mur de clôture protéger au titre de l'article L123-1-7 du code de l'Urbanisme



COMMUNE D'AUBERCOURT